

Commune de SOUDAN

Loire-Atlantique

Convocation du 16 novembre 2012

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012 A 20H30

Salle de la Mairie

sous la Présidence de M. Bernard DOUAUD, Maire.

Présents :

- **M. Bernard DOUAUD, Maire**
- M. Alain LORANT
- Mme Sophie MASSARD
- M. Christian LEBRETON
- Mme Madeleine PINON
- M. Jean-Claude DESGUÉS
- Mme Catherine GALISSON
- M. Patrice GÉRARD
- M. Hubert POTIER
- M. Thierry BOUTEILLER
- Mme Véronique GUÉRIN
- Mme Jacqueline LEDEVIN
- M. Joël GÉMEUX
- M. Pascal GAULTIER
- Mme Annie MADIOT-GIRAUD
- M. Jean-Louis PERRAUD
- M. Ludovic DIOT

Absents excusés :

- Mme Véronique TESSIER
- M. Pascal MARTIN qui a donné procuration à M. Jean-Louis PERRAUD

Secrétaire de séance :

- **M. Patrice GÉRARD** est nommé secrétaire de séance

Assistaient également à la réunion :

- Jacqueline VÉNISSEAU, Secrétaire Générale, Attachée Territoriale
- Christèle LECONTE, Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe

D É L I B É R A T I O N

OBJET : Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin Versant de la Chère (SMBVC)

EXPOSÉ

- Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de la Chère (SMABVC) a engagé une réflexion sur une nouvelle modification de ses statuts car plusieurs faits sont intervenus en 2012 et notamment la prise en charge en 2012, de la compétence «eau , milieux aquatiques » par la Communauté de Communes du Pays de Redon qui a permis l'adhésion de cette dernière au SMABVC en substitution des communes de Guéméné-Penfao , Pierric et Conquereuil.
- Après concertation avec les Communautés de Communes et Communes membres du syndicat, le Conseil Syndical a décidé, dans sa réunion du 26 septembre dernier, d'adopter de nouvelles dispositions relatives aux collectivités adhérentes au syndicat mixte (1 Communauté de Communes se substituant à 3 communes) et au mode de répartition des contributions financières des communes et communautés de communes adhérentes.
- Monsieur le Maire expose les nouvelles modalités de répartition financière des collectivités adhérentes au syndicat :

L'assiette de cotisation qui n'intègre plus la notion de potentiel fiscal est basée sur :

1. la surface de la commune dans le Bassin Versant de la Chère
2. le linéaire de cours d'eau (rives) de la Chère du Bassin Versant de la Chère
3. la population dans le Bassin versant de la Chère

Les pourcentages de participations liés à la surface (50 % en 2012), le linéaire (25 % en 2012) et le chiffre de la population (25 % en 2012) seront précisés par délibération.

Le Conseil Syndical devra se prononcer à l'unanimité si une augmentation annuelle des participations communales est supérieure à 10%

- La mise en oeuvre de ces nouvelles dispositions, nécessitant au préalable une modification des statuts du syndicat, doit être ratifiée par les collectivités membres du SMABVC.

D É C I S I O N

Après avoir pris connaissance des éléments précités et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal,**

◆ **adopte les nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Chère** intégrant les modalités suivantes :

1. l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Redon se substituant aux communes de Guémené Penfao – Pierric et Conquereuil

2. la répartition de la contribution financière communale basée sur:
 - La surface de la commune dans le Bassin Versant de la Chère
 - Le linéaire de cours d'eau (rives) de la Chère du Bassin Versant de la Chère
 - La population dans le bassin versant de la Chère

◆ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

Vote

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré le 23 novembre 2012

En Mairie à SOUDAN, le 26 novembre 2012

Pour copie conforme

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le

Le Maire

B. DOUAUD

Le Maire,
Bernard DOUAUD,

D É L I B É R A T I O N

Objet : Programme Local de l'Habitat

EXPOSÉ

- Par courrier en date du 11 octobre 2012, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Castelbriantais informe la commune que par décision en date du 27 septembre dernier, le conseil communautaire a approuvé le Programme Local de l'Habitat.
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération votée par le Conseil Communautaire et soumise pour avis sous un délai de 2 mois à l'ensemble des Communes adhérentes. Au vu des avis des Communes, le Conseil Communautaire sera amené à délibérer une seconde fois avant transmission du dossier au Préfet. L'adoption définitive du PLH interviendra une fois l'avis du Préfet recueilli.
- Le Programme Local de l'habitat constitue un document d'orientation et de programmation de la politique de l'Habitat sur le périmètre de la Communauté de Communes. Il définit pour 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à
 - répondre aux besoins en logements et en hébergement
 - favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale
 - améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) comprend :
 - Un diagnostic
 - Un document d'orientations
 - Un programme d'actions
- Les objectifs qui figurent au document d'orientations sont les suivants :
 - Requalifier le parc ancien
 - Maintenir un rythme élevé de constructions
 - Anticiper la mise en œuvre de politiques foncières
 - Renforcer la qualité urbaine des opérations
 - Diversifier l'offre de logements neufs
 - Diversifier l'offre et l'image de logements locatifs sociaux
 - Répondre aux besoins des publics spécifiques
- Le 15 Juin 2012 la CCC a organisé un séminaire consacré au PLH et décliné en quatre ateliers :
 - Foncier et formes urbaines

- Parc privé
 - Publics spécifiques
 - Logements à vocation sociale
- A l'issue de ce séminaire les échanges et les travaux de réflexion de ces quatre ateliers ont abouti à l'élaboration de 11 propositions d'actions dont :
 - La mise en place de dispositifs d'intervention sur le parc ancien (PIG -Plan d'intérêt Général- et OPAH - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -)
 - L'expérimentation d'une opération de revitalisation de centre bourg
 - La production de 174 à 189 logements par an sur les 6 années du PLH en fonction des objectifs de production souhaités pour chaque commune de l'espace communautaire
 - L'accompagnement des communes dans l'amélioration de la qualité globale des opérations
 - La traduction des objectifs du PLH dans les documents d'urbanisme des communes
 - Les actions sont rassemblées et précisées dans leur contexte , objectif, contenu, pilotage, partenariats et échéancier de mise en œuvre dans le document intitulé « Programme d'Actions »
 - Les objectifs et les principes du PLH tiennent compte de l'évolution démographique et économique, de l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, de la desserte en transports, des équipements publics et de la nécessité de lutter contre l'étalement urbain. Son programme d'actions précise les moyens à mettre en œuvre en faveur de la requalification des quartiers anciens dégradés, ainsi que la typologie des logements à construire au regard d'une évaluation de la situation économique et sociale.

DÉCISION

Après avoir pris connaissance des éléments précités et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le programme Local de L'Habitat qui couvre la période 2013-2018
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré le 23 novembre 2012

En Mairie à SOUDAN, le 26 novembre 2012

Pour copie conforme

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le

Le Maire

B. DOUAUD

Le Maire,
Bernard DOUAUD

D É L I B É R A T I O N

Objet : Projet de Vidéo Protection

EXPOSÉ

- Lors de la réunion du 30 mars 2012 avaient été évoqués des problèmes récurrents de vandalisme sur les bâtiments communaux. Une réflexion avait été engagée sur la nécessité d'installer un système de vidéo protection sur les bâtiments de la mairie, de la salle polyvalente, de l'Ecole Jacques Brel, des Salle et Terrains de Sports ainsi que les ateliers municipaux.
- Le projet a pour objectif de
 - Protéger les bâtiments et installations publics et leurs abords
 - Prévenir et dissuader les intrusions, vols et dégradations sur les installations et bâtiments communaux.
 - Faciliter l'identification des auteurs de vandalisme et de faits répréhensibles.
- La mise en place d'un système de vidéo protection est réglementée et nécessite préalable une autorisation du représentant de l'Etat pour une durée de cinq années renouvelable.
- Le coût estimatif de cette opération s'élève à 13 400 € H.T.
- L'avis du conseil municipal est sollicité sur la suite à donner à ce projet.

D É C I S I O N

Après avoir pris connaissance des éléments précités, le Conseil Municipal

- **Décide de la mise en place d'un système vidéo protection sur les installations et bâtiments communaux ci-après : Mairie, Salle Polyvalente, Ecole Jacques Brel, Salle de Sport, Terrain de Sports, et Ateliers Municipaux.**

- **Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour choisir l'installateur du système de vidéo protection**
- **Autorise Monsieur Le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être allouées dans le cadre du financement de ce projet**
- **Précise que les crédits nécessaires au financement de ce projet sont inscrits au budget communal à l'opération 32 - mairie et annexes**
- **Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision**

-

Vote

Délibération adoptée par 16 voix pour – 1 voix contre – 1 abstention

Fait et délibéré le 23 novembre 2012

En Mairie à SOUDAN, le 26 novembre 2012

Pour copie conforme

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le

Le Maire

B. DOUAUD

Le Maire,
Bernard DOUAUD

Commune de SOUDAN

Loire-Atlantique

Convocation du 16 novembre 2012

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012 A 20H30

Salle de la Mairie

sous la Présidence de M. Bernard DOUAUD, Maire.

- | | |
|---------------------|--|
| <u>2012/11 – 01</u> | Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Chère (SMBVC) |
| <u>2012/11 – 02</u> | Programme Local de l'Habitat |
| <u>2012/11 – 03</u> | Projet de vidéo protection |